

**DIRECTION REGIONALE DES  
AFFAIRES CULTURELLES**

**Arrêté portant inscription au titre des monuments historiques du jeu de paume situé au n°10  
de la rue du Jeu de paume à CHINON (Indre-et-Loire)**

**Le préfet de la région Centre  
préfet du département du Loiret,  
officier de la Légion d'honneur  
officier de l'Ordre national du Mérite**

Vu le code du patrimoine et notamment son livre VI, titres 1 et 2 ;

Vu le décret n° 2004.374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les départements et les régions ;

La commission régionale du patrimoine et des sites de la région Centre ayant été entendue en sa séance du 16 juin 2015 ;

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier ;

Considérant que le bâtiment de l'ancien jeu de paume de CHINON (Indre-et-Loire) présente, au point de vue de l'histoire et de l'art, un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation en raison d'une part, de la rareté, de l'ancienneté et de l'authenticité de ce type de monument qui a connu une vogue extraordinaire sous l'Ancien Régime, en raison d'autre part d'un intéressant projet qui consisterait à lui redonner son affectation initiale ;

**arrête :**

**Article 1er.** L'ancien jeu de paume situé 10 rue du Jeu de paume à CHINON (37500) est inscrit en totalité au titre des monuments historiques, tel qu'il est délimité par un trait rouge sur le plan annexé au présent arrêté.

Cet immeuble figure au cadastre de la commune de Chinon, section AS parcelle n° 295 d'une contenance de 313 m<sup>2</sup> et appartient à Madame Michèle Laurette GOBLET épouse de Monsieur Jean-Pierre SIGNOLLE, née le 12 avril 1946 à EVREUX (27000) et demeurant à CAEN (14000) 19 rue d'Orléans.

Elle en est propriétaire par un acte du 13 juillet 1967 passé devant Maître JANVIER notaire à CHINON (37500) et publié le 29 août 1967 au bureau des hypothèques de CHINON (37500) volume 4573 n°42.

**Article 2 :** Le présent arrêté, dont une copie sera adressée sans délai à la ministre chargée de la culture, sera publié au fichier immobilier de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de l'État en région.

**Article 3** : Il sera notifié au préfet du département, au maire de la commune et à la propriétaire, intéressés qui sont responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à Orléans, le 29 décembre 2015

Pour le préfet de région  
et par délégation  
le secrétaire général pour les affaires régionales  
signé : Claude FLEUTIAUX

**Plan annexé à l'arrêté du 29 décembre 2015**

portant inscription au titre des monuments historiques de l'ancien jeu  
de paume situé 10 rue du Jeu de paume à Chinon (Indre-et-Loire)

 délimitation des parties inscrites

Fait à Orléans, le 29 décembre 2015

Pour le préfet de région  
et par délégation  
le secrétaire général pour les affaires régionales  
signé : Claude FLEUTIAUX

